

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00234**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ONDAINE (SIVO) -  
TRANSFERT ET REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 83

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,  
M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER,  
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 09 juillet 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180515-D20180023410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180709

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Yves LECOCCQ,  
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,  
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ONDAINE (SIVO) - TRANSFERT ET REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU SYNDICAT A SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 1969 portant création du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine pour traiter l'Assainissement de la vallée de l'Ondaine pour ses communes membres Le Chambon-Feugerolles, Firminy, Fraisses, la Ricamarie, Saint-Paul-en-Cornillon, Roche-La-Molière et la commune de Saint-Ferréol-d'Auroure

Vu l'arrêté du 27 décembre 2010, de Monsieur le Préfet de la Loire ayant modifié les statuts de Saint-Etienne Métropole en y incluant notamment la compétence « assainissement ».

Vu l'arrêté préfectoral n°BCTE/2017/255 du 26 décembre 2017, portant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, transfert de la compétence assainissement au profit de la Communauté de Communes de Loire et Semène et retrait de la commune de Saint-Ferréol d'Auroure du Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Ondaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le périmètre du SIVO pour la compétence assainissement est désormais inclus dans le périmètre de Saint-Etienne-Métropole et le budget annexe assainissement du SIVO a cessé d'exister au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est rappelé le principe selon lequel les soldes du bilan de sortie du budget annexe de l'assainissement clos doivent être réintégrés dans la comptabilité principale du syndicat par reprise en balance d'entrée.

S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), il apparaît cohérent que les résultats budgétaires de l'exercice précédent, qui sont la résultante de l'activité exercée soient transférés à la structure reprenant la compétence assainissement afin d'assurer une gestion dans la continuité.

Il est convenu avec la Communauté de Communes Loire et Semène que l'intégralité des excédents soient repris par Saint-Etienne Métropole comme le reste du bilan du budget annexe assainissement du SIVO.

Le transfert des résultats à Saint-Etienne Métropole doit se traduire par des écritures budgétaires réelles.


En section de fonctionnement, le budget annexe Assainissement collectif enregistre une recette de 443 925,80 € au compte 778 pour le transfert d'excédent.

En investissement, le solde positif de la section d'investissement se traduit par une recette au compte 1068 pour 1 444 319,77 €.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, reprend le résultat de fonctionnement et le solde d'investissement du budget annexe Assainissement du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO).**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**